



Commune de B E R T R A N G E

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la **société OSCH ET FILS**, au nom et pour le compte de l'**ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES** a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'une nacelle de la Marque **PALFINGER**, type **P220BK**, n° de construction **11221334** à Bertrange.

Bertrange, le 4 juin 2025



Commune de B E R T R A N G E

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'une nacelle à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 4 juin 2025.

Bertrange, le 4 juin 2025



Commune de B E R T R A N G E

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire